



Création d'entreprise et travail sans diplome

Par **oleksiuk**, le **28/05/2008 à 16:55**

bonjour, je veut m'installer en tant que maréchal ferrant et je n'est pas eut mon diplome esque ces vrai que l'on peut ouvrir une boite postale en belgique pour pouvoir exercer en france

Par **novice43**, le **29/05/2008 à 18:33**

bonjour,rnrnTout est possible de nos jours sauf ce qui est interdit ! rnA vous de voir comment est considéré en Belgique le statut de Maréchal Ferrant et les conditions pour avoir une adresse en Belgique.rnrnN'oubliez pas non plus ce qui concerne les taxes, tva, impôts, votre couverture sociale etc....rnrnCe qui est sûr est qu'en France, cette profession est réglementé et qu'elle nécessite des obligations.rnrnCordialement,

Par **frog**, le **29/05/2008 à 18:38**

Bonjour,rnL'ouverture d'une boite postale en Belgique ne va pas vous avancer à grand chose, puisque pour exercer en France, l'obligation de diplôme (CAPA ou BEPA activités hippiques, option maréchalerie) demeure et ne saurait être contournée par l'établissement (fictif qui de plus est) du siège social de la société à l'étranger.